

Communiqué de presse

Terrain des Boverattes-Est : le concours d'architecture est en cours

La Municipalité de Pully avance à grand pas dans sa politique du logement. Le lauréat du concours d'architecture pour la construction d'une centaine de logements sur le terrain des Boverattes sera désigné en septembre 2014.

La Municipalité, à l'écoute de son Conseil, a fait de la politique du logement une priorité dans son programme de législature 2011-2016. Pour réaliser des logements à prix abordables sur la Commune de Pully, elle a considéré que le droit de superficie constituait un instrument juridique intéressant pour la collectivité. Elle relève, en effet, que ce droit permet à la Commune de faire construire des logements par un tiers sans avoir à supporter le poids de l'investissement. Il permet aussi de rentabiliser partiellement le terrain moyennant une redevance annuelle due par le superficiaire en échange du terrain mis à disposition. La Commune garde la maîtrise du terrain tout en posant les conditions sur le type et le prix des logements désirés.

Parmi les cinq sites potentiellement constructibles, la Municipalité a priorisé le terrain des Boverattes, immédiatement constructible et sur lequel un PPA avait préalablement été adopté.

Ainsi, au printemps 2013, la Municipalité a lancé un concours d'investisseurs au terme duquel elle a sélectionné « La Vaudoise Vie Compagnie d'Assurances SA » (ci-après la Vaudoise) pour réaliser la construction des logements.

Dans sa séance d'octobre 2013, le Conseil communal a validé le préavis municipal relatif à la signature d'une promesse de DDP (droit distinct et permanent de superficie) sur le terrain des Boverattes-Est à la Vaudoise. Le prix moyen maximal des loyers a été fixé à CHF 280.00 au m² par année, frais accessoires compris.

Depuis le début de l'année, la Vaudoise, d'entente avec la Municipalité, a entrepris toutes les démarches utiles afin de respecter les délais convenus dans la promesse de DDP.

Elle a constitué un jury, dans lequel la Municipalité est largement représentée. Puis, elle a lancé un concours d'architecture qui conduira à la désignation d'un lauréat en septembre prochain.

Selon le calendrier prévu, la demande de permis de construire devrait intervenir au printemps 2015.

Sous réserve des recours dont le traitement par les autorités judiciaires n'est pas précisément prévisible, le permis devrait être exécutoire en janvier 2016.

Les travaux de construction devront démarrer dans les trois mois qui suivent et se poursuivre sans discontinuer jusqu'à leur achèvement.

La mise à disposition des appartements est prévue dès janvier 2018.

La Municipalité - Pully, le 16 juin 2014

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction des domaines, gérances et sports - Lydia Masméjan, Conseillère municipale - 021 721 35 20 - 078 713 96 86